



Bonjour à Tous,

Ci-joint la confirmation de la S.C.C que le test prédictif de la luxation du cristallin a été reconnu fiable pour le DJT et a été validé par la commission scientifique de la S.C.C.

A noter que depuis 2009 seuls 2 tests prédictifs ont été à nouveau validés dont celui présenté par le J.T.C.F et ce pour l'ensemble des groupes et des races de chiens référencés au L.O.F.

C'est l'aboutissement d'un long travail d'échange avec la SCC mais aussi celui de tous les éleveurs et propriétaires de DJT qui convaincus que ce dépistage était indispensable pour progresser dans la qualité et l'excellence ont depuis 4 ans fait analyser des centaines de prélèvements auprès des laboratoires ANTAGENE , LABOKLIN, etc.... L'ensemble des résultats obtenus et communiqués ont convaincus les spécialistes référents de la Commission Scientifique que le test était fiable et qu'il contribuait à l'amélioration de la race D.J.T en France.

Il reste nous reste maintenant la marche la plus importante à gravir, rendre le test obligatoire avant toute mise à la production d'une lice et d'un étalon inscrit au LOF . Ce sera notre action 2014/2015.

Bien cordialement

A.MARSON

[Communiqué SCC 1](#)

[Communiqué SCC 2](#)

[Communiqué SCC 3](#)

Liens: <http://www.antagene.com/fr/chien/terrier-de-chasse-allemand>

Luxation primaire du cristallin(PLL)

Définition:

La luxation primaire du cristallin (primary lens luxation, PLL), est une maladie oculaire héréditaire

touchant de nombreuses races de terriers.

Les symptômes de cette maladie apparaissent majoritairement entre 3 et 8 ans.

Ils proviennent du relâchement des ligaments suspenseurs maintenant le cristallin ou de leur détachement complet entraînant une luxation.

Le cristallin se déplace le plus souvent antérieurement, endommageant les structures de la chambre antérieure et provoquant fréquemment un glaucome et un oedème de la cornée.

S'il n'est pas traité rapidement, le glaucome peut entraîner des lésions du nerf optique et provoquer une cécité.

Cette luxation primaire du cristallin affecte les deux yeux bien qu'une période de quelques semaines ou quelques mois peut séparer la luxation de chaque oeil.

Les avancées de la recherche

L'année 2009 a fait date pour le combat contre la luxation du cristallin du Deutscher Jagdterrier.

Le 1er septembre 2009, le professeur Gary JOHNSON de l'université du MISSOURI, a

annoncé l'existence du test génétique mettant en évidence une mutation dans le gène que nous appelons PLL-A.

Peu de temps après, un groupe de travail avec le Dr SARGAN de CAMBRIDGE a également annoncé la découverte de ce test génétique.

Les 2 instituts ont identifié en même temps une mutation identique sur des races de terriers différentes et des sujets différents.

Les 2 groupes se sont concertés et ont décidé de publier les résultats ensemble.

Le Jagd terrier Club de France a contribué à cette recherche en fournissant des échantillons de sang prélevé sur des chiens atteints par la PLL.

Le 9 novembre 2009, le Deutscher Jagdterrier club allemand s'est réuni lors d'une session de travail avec l'avis scientifique du Dr BEUING pour discuter des conséquences pour l'avenir au plan de l'élevage et des règlements afférents.

Le Club du Deutscher Jagdterrier Allemand a adopté ce test génétique comme unique moyen de dépistage à partir du 1 janvier 2010, beaucoup d'autre club européen on emboité le pas de l'Allemagne sur ce sujet.

La transmission de la mutation PLL-A à l'origine de la luxation du cristallin est autosomique récessive,

c'est-à-dire que seule la présence de deux copies mutées du gène (une provenant du père et une de la mère) provoque l'apparition de la maladie.

Le test génétique détermine le statut du chien parmi les trois situations décrites ci-dessous.

Résultat du test ADN

Le chien est

Situation génétique

Développe la maladie?

Transmet une copie mutée du gène impliqué à sa descendance

Homozygote normal ()

Sain

2 copies normales du gène impliqué

Non

Non

Hétérozygote (Nm)

Porteur sain

1 copie normale et 1 copie muté du gène impliqué

Non

Oui statistiquement à 50% de sa descendance

Homozygote muté ()

Atteint

2 copies du gène muté

oui

Oui à 100% de sa descendance

Les premières études populationnelles indiquent que 20 à 50% des chiens sont porteurs suivant la race de terrier considérée.

Le test génétique de cette maladie oculaire est fiable pour la mutation testée, facile à réaliser (à partir d'un simple frottis buccal), réalisable dès que l'animal est identifié (puce ou tatouage) et est valable à vie.

Le dépistage précoce de cette maladie oculaire permet :

- de dépister les reproducteurs et les chiots porteurs;
- d'adapter les accouplements en évitant de reproduire les chiens porteurs entre eux;
- de dépister les chiots atteints avant l'apparition des premiers symptômes et de prévoir une

surveillance précoce de la maladie.

Ce travail de prévention est très utile pour contenir la propagation de l'anomalie génétique et pour

pouvoir réduire l'incidence de la mutation PLL-A dans la race.

Afin de surveiller les signes éventuels d'une luxation primaire du cristallin, nous recommandons de faire suivre les chiens homozygotes mutés par un vétérinaire ophtalmologiste.

Décisions du Jagdterrier Club de France(JTCF) concernant l'élevage:

Suite à la réunion du comité du JTCF le 15 mai 2010, il a été décidé de mettre en œuvre un test de dépistage génétique de la luxation du cristallin en lieu et place du test bio microscopique.

Le 9 novembre 2010, le comité de la SCC a validé une première étape de la démarche du club visant l'échéancier suivant:

1 janvier 2011

- Examen obligatoire (PLL et identification génétique) pour la cotation des chiens à partir de 3/6 et pour l'homologation des titres de champion de travail et de conformité au standard,

-Examen obligatoire (PLL et identification génétique) pour tous les reproducteurs des personnes ayant signés la charte d'élevage,

-Pour les éleveurs ayant souscrit la charte d'élevage, seuls les accouplements N/N, N/N ou N/N, N/m sont autorisés.

Pour l'extension du test de dépistage génétique de la luxation du cristallin à tout DJT reproducteur, un dossier sera présenté à la commission scientifique de la Société Centrale Canine dans les prochains mois.

Modalités pour la réalisation des tests

Après la prise de contact avec votre vétérinaire, celui-ci commande auprès du laboratoire ANTAGENE, des kits de prélèvements qui lui seront envoyés par courrier accompagnés des notices explicatives (il est aussi possible de commander soi-même les tests).

Le prélèvement (frottis buccal ou sang) doit alors être réalisé et authentifié par votre vétérinaire afin de pouvoir délivrer un certificat génétique (n'oubliez pas de cocher la case qui autorise ANTAGENE à diffuser le résultat au club de race, sans quoi il ne sera pas pris en compte par la SCC).

Parallèlement, un formulaire santé spécifique (pour le test de la PLL) intitulé "test ADN de dépistage" doit être téléchargé, par les vétérinaires seulement, avec leur numéro d'inscription au tableau de l'ordre des vétérinaires, sur l'espace vétérinaire de la SCC (www.scc.asso.fr). Nous attirons l'attention des vétérinaires que c'est ce formulaire présent sur le site de la SCC qui doit impérativement être utilisé.

Ce formulaire comporte une partie à remplir par le vétérinaire et une autre par le propriétaire du chien. Dans la partie à remplir par le vétérinaire, ce dernier certifie avoir vérifié lui-même l'identifiant du chien examiné, ce qui élimine tout risque de substitution volontaire ou accidentelle d'animal.

Dans la partie à remplir par le propriétaire, ce dernier accepte que le résultat de l'examen soit transmis au club de race pour utilisation, diffusion ou publication en tant qu'information utile à la sélection

Le formulaire santé correctement rempli sera envoyé au co-responsable d'élevage par le propriétaire du chien.

Transmettre les résultats (si vous le souhaitez) à Philippe Leguevaques pour enregistrement et communication à la SCC.

Ces résultats et les formulaire santé envoyés par les propriétaires, permettront au co-responsable d'élevage de valider les résultats auprès de la SCC et ainsi de faire apparaître le statut PLL de vos chiens sur les documents généalogiques (certificat de naissances, pedigree).

Les prélèvements doivent être absolument renvoyés par votre vétérinaire au laboratoire ANTAGENE.

Coordonnées du laboratoire ANTAGENE:

ANTAGENE – LABORATOIRE DE RECHERCHE ET D'ANALYSES EN
GÉNOMIQUE ANIMALE

Immeuble Le Meltem - 2, allée des Séquoias - 69760 Limonest - France

Tél : 33 (0)4 37 49 90 03 - Fax : 33 (0)4 37 49 04 89 -
www.antagene.com - antagene@antagene.com

Questions diverses

Pour toutes informations supplémentaires sur la PLL ou l'identification
génétique, veuillez contacter Philippe LEGUEVAQUES 05.61.86.37.57-
06.88.39.00.25 philippe-leguevaques@orange.fr

